

## APPEL A PROJETS

# BIEN VIEILLIR A TALANT

### CAHIER DES CHARGES LOT 1

Coordination des acteurs associatifs intervenant sur la commune afin d'optimiser, améliorer et faciliter les interventions tournées vers les retraités talantais.

Date et heure limites de réception des candidatures :

Mardi 5 mars 2024

# Sommaire

1. CONTEXTE GENERAL.....	3
2. DESCRIPTIF.....	4
3. OBJET DU LOT 1 DE L'APPEL A PROJETS « BIEN VIEILLIR A TALANT » .....	5
4. OBJECTIFS ATTENDUS.....	5
5. ELEMENTS DE CADRAGE.....	6
6. MODALITES DE PAIEMENT .....	6
7. EVALUATION.....	7

## 1. CONTEXTE GENERAL

Le présent appel à projets vise à mettre en place un programme d'actions relevant de la participation des habitants, de l'implication des services municipaux et leurs partenaires. Il a pour objet d'apporter des éléments structurants tant au niveau de la coordination, de l'animation et de l'évolution de l'aménagement du territoire.

Il s'appuie sur la démarche **ECLAT** - Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur les Territoires initiée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - **CNAV** en 2021.

Elle vise à faire émerger, à une échelle infra-départementale, un cadre favorable à la prévention de la perte d'autonomie.

Engagée sur les territoires les plus fragiles avec le soutien de la Carsat Bourgogne – Franche-Comté et la Ville de Talant, cette démarche prend la forme d'un appel à projets.

S'appuyant sur un diagnostic partagé des besoins, elle mobilise des partenariats locaux, identifie des priorités d'actions et formalise des engagements concertés et concrets pour les années 2024/2025.

La démarche **ECLAT** permet de formuler une offre de service globale, s'inscrivant dans un cadre partenarial élargi et s'appuyant sur la participation des habitants, en soutien des politiques publiques conduites notamment par la Ville de Talant co-actrice de la démarche.

**ECLAT** s'inscrit dans la continuité de l'Analyse des Besoins Sociaux - ABS menée par ITHEA et le Centre Communal d'Action Sociale - **CCAS** de TALANT. Elle prend appui sur les préconisations du diagnostic de territoire assuré par le même cabinet et mené dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales – **CAF**.

Elle repose sur 4 partenaires. Chacun a un rôle dédié pour mener à bien le déploiement de ce projet :

**La Ville de Talant** : La Ville de Talant porte une politique engagée en faveur de ses aînés pour leur permettre de profiter d'un vieillissement actif dans leur Ville tout en répondant aux défis du grand âge. Avec cette démarche, Monsieur le Maire et son équipe s'appuient sur la contribution des talantais au bien vieillir. La participation est essentielle pour renforcer et améliorer les services proposés aux seniors. Une Ville qui s'occupe de ses aînés fait de l'intergénérationnel une ressource pour maintenir une qualité de vie pour tous.

**La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, la Carsat Bourgogne – Franche-Comté** : L'objectif à travers cette démarche est ambitieux, grâce à un diagnostic complet du territoire de Talant. La Carsat Bourgogne – Franche-Comté (BFC) travaille avec les partenaires sur l'ensemble des axes considérés

prioritaires au bien vieillir comme le logement, les lieux de vie collectifs, les ateliers de prévention ou encore d'autres sujets. La Carsat Bourgogne – Franche-Comté et la Ville de Talant se sont engagées à co-porter et soutenir des dynamiques d'actions favorisant un vieillissement actif et en bonne santé des retraités.

**Soliha** : Soliha œuvre au service du projet habitat des personnes et des territoires, dans ses dimensions environnementales et sociales. Son objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables. Soliha Hauts-de-France en partenariat avec l'agence de Côte-d'Or ont assuré l'analyse très précise des données du territoire.

**La Fédération des Centres Sociaux** : La Fédération des Centres Sociaux de la Côte-d'Or a animé, avec le soutien des équipes professionnelles du Relais et de La Turbine, des rencontres au plus près de la population. Ils ont échangé avec 125 talantais de tous les quartiers et organisé 3 ateliers collectifs pour comprendre les besoins des retraités et des organismes œuvrant pour le bien vieillir.

L'appel à projets s'inscrit dans l'articulation des différents dispositifs territoriaux et à ce titre doit tenir compte des orientations souhaitées en termes de coordination :

- Talant 2024,
- La Convention Territoriale Globale Caisse d'Allocations Familiales,
- La convention partenariale CCAS de Talant et Dijon Métropole.

## 2. DESCRIPTIF

Afin d'apporter une cohérence entre les services et les différents dispositifs déjà mobilisés sur le territoire, le programme d'actions a été coconstruit avec les habitants, les partenaires et la Ville à travers ses services : le service Aînés de la Direction Intervention sociale de proximité, la Direction Animation de la vie locale. La Direction Culturelle, la Direction Scolarité, enfance jeunesse et la Direction Technique et territoire seront également associées.

La participation des habitants est au cœur de la démarche. Elle a permis d'identifier 5 axes de développement :

- **1 - Communication** : qu'est-ce que la communication pour une commune ? Participation des habitants (appui sur les conseils citoyens) réalisée par la Ville, rendu auprès des habitants à prévoir,
- **2 - Logement** : mise en œuvre par la Ville et ses partenaires, au fil de l'eau, plusieurs actions déjà engagées (communication sur les aides possible, Appartement témoins...),
- **3 - Coordination actions** à destination des seniors talantais,

- **4 - Animation activités séniors** : intergénération (PEDT petite enfance, projet social Turbine, CTG...).
- **5 - Parcours équilibre.**

Les axes 1 et 2 correspondent à des activités ordinaires des services de la Ville et sont engagés.

Les axes 3, 4 et 5 font l'objet du présent appel à projets avec 3 lots :

- *Lot 1 : Coordination des acteurs associatifs intervenant sur la commune afin d'optimiser, améliorer et faciliter les interventions tournées vers les retraités talantais.*
- *Lot 2 : Animer, proposer et coordonner des actions de prévention et de lien social sur la commune à destination des retraités talantais*
- *Lot 3 : Création d'un parcours équilibre dans le square des Cottages.*

### 3. OBJET DU LOT 1 DE L'APPEL A PROJETS « BIEN VIEILLIR A TALANT »

La Ville de Talant souhaite développer et optimiser le travail partenarial. Elle souhaite s'engager au côté des associations pour le bien commun et répondre au mieux aux besoins des aînés.

Il s'agit de créer une dynamique partenariale et d'assurer le recensement des acteurs locaux afin d'optimiser les services proposés aux séniors talantais. L'action induit une collaboration étroite avec les équipes de la Ville pour ensemble proposer une offre de services la plus cohérente possible.

La démarche ECLAT a été l'opportunité de détecter les besoins des habitants. La phase de consultation des habitants a permis de relever leurs attentes lors d'un workshop :

- Proposer un ou des espaces de rencontre dédiés aux partenaires,
- Echanger, accueillir et orienter des nouveaux bénévoles,
- Connaître les activités mises en place sur le territoire par les différents acteurs.

### 4. OBJECTIFS ATTENDUS

#### *OBJECTIF 1 : recenser les ressources associatives locales*

- Recenser les forces en présence (hébergées et intervenantes),
- Recenser les besoins et attentes des associations.

#### *OBJECTIF 2 : évaluer la dynamique associative talantaise*

- Evaluer la santé du tissu associatif (bénévoles, finances, locaux, interconnaissances, adhérents...),
- Evaluer l'implication dans la vie locale.

### *OBJECTIF 3 : mettre en place une coordination locale*

- Créer les conditions propices à la mise en place d'une offre de service,
- Créer une offre de service et en assurer l'animation.

## 5. ELEMENTS DE CADRAGE

La Ville de Talant maintiendra la dynamique engagée. La coordination proposée doit pouvoir s'inscrire dans la durée avec un portage municipal. Le pilotage est assuré par le service aînés.

L'intervenant doit avoir une bonne connaissance du monde associatif et de la coordination de projet. Il doit s'inscrire dans une logique de territoire et donc s'approprier et maîtriser les enjeux locaux. Il doit être en capacité de mobiliser les acteurs locaux et de créer une dynamique partenariale participative.

Il intervient en intégrant une équipe pluridisciplinaire préconstituée. Il doit s'appuyer sur le maillage partenarial existant. Il doit articuler son intervention avec le prestataire du lot 2.

Le rythme de la mission est défini en fonction du besoin et de l'avancée du projet.

Le temps est évalué à 720 h sur 12 mois.

La Ville de Talant met à disposition un espace de travail au Relais, des salles de réunion.

Le prestataire doit fournir :

- Un véhicule à l'intervenant,
- Les moyens de communication : téléphone portable, PC portable avec connexion internet,
- Les fournitures nécessaires à la réalisation de la mission.

Le démarrage de l'action doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2024 (cf. article 5 du règlement).

## 6. MODALITES DE PAIEMENT

Le financement de la prestation s'étale sur la période d'un an en trois versements :

- 1/3 au démarrage de la prestation,
- 1/3 au bilan intermédiaire, (à 4 mois du démarrage de la prestation), objectifs 1 et 2 réalisés,
- 1/3 à la présentation du bilan final (1 mois maximum après la date de fin de l'action).

Le bilan final devra décrire la réalisation des objectifs à atteindre. Un rapport détaillé fera mention des éléments qualitatifs et quantitatifs de la mise en œuvre du projet.

## 7. EVALUATION

L'évaluation est réalisée tout au long de la réalisation du projet. Elle s'appuie sur le comité de suivi technique et le comité de pilotage. Elle fait l'objet de validations techniques régulières avec les services municipaux concernés et les partenaires historiques du projet.

Les membres du comité de pilotage sont destinataires des éléments d'évaluation en fonction des objectifs selon le rythme suivant :

- A 4 mois : Objectifs 1 et 2 atteints : bilan à fournir,
- A 12 mois : Objectif 3 atteint : Bilan final 1 mois après la fin de la prestation.

Les critères d'évaluation portent sur des statistiques quantitatives :

- Nombre d'associations intégrant l'offre de services,
- Nombre de rencontre avec les associations.

Les données qualitatives sont regardées avec attention :

- Appréciation des associations et des différents services de la Ville.

Le prestataire doit proposer les outils d'évaluation appropriés pour mesurer les résultats attendus.